

**Assemblée générale de l'Association of Seafood Producers
Scott Tessier, C-TNLOHE, 5 décembre 2019**

- Merci beaucoup Derek pour l'invitation et l'occasion de parler à ton groupe aujourd'hui. Je remarque quelques visages familiers dans la salle que j'ai vus à la table ronde de One Ocean.
- Au nom de C-TNLOHE, laissez-moi commencer en vous disant que nous reconnaissons entièrement le fait qu'il y ait deux industries précieuses et d'une importance essentielle pour One Ocean.
- En plus de la santé et la sécurité des travailleurs, veiller à ce que les activités pétrolières et gazières au large soient entreprises de manière écoresponsable est d'une importance primordiale lors de notre travail quotidien et pour l'ensemble de nos décisions.
- À C-TNLOHE, nous nous engageons à faire notre part pour nous assurer que l'industrie de la pêche et l'industrie pétrolière et gazière arrivent à coexister.
- Je serai bref aujourd'hui; je vais :
 - vous donner une vue d'ensemble de C-TNLOHE;
 - passer en revue les principales mesures découlant de déversements récents dans notre zone extracôtière;
 - faire un compte rendu de nos efforts collaboratifs avec le MPO en ce qui concerne le programme de conservation marine;
 - aborder l'évaluation régionale continue du forage exploratoire à l'est de Terre-Neuve;
 - indiquer la date et le lieu de ventes de terres récentes et potentielles, qui constituent un facteur de prédiction fondamental des activités de l'industrie.
- Je vais répondre volontiers à vos questions après mon allocution.
- Depuis plus de 30 ans, C-TNLOHE sert de responsable efficace de la gestion indépendante et conjointe de notre zone extracôtière.
- Le rôle de C-TNLOHE est de faciliter l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières dans la zone extracôtière conformément à notre mandat dans cinq principaux domaines de compétence :
 - La santé et la sécurité des travailleurs;
 - La protection de l'environnement;
 - La gestion des ressources;
 - Les avantages pour le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador;
 - L'exploration et l'octroi de permis.

- Le mandat de C-TNLOHE est d'interpréter et d'appliquer les dispositions du régime de l'*Accord atlantique* vis-à-vis de la surveillance des activités des exploitants dans sa zone extracôtière.
- C-TNLOHE se compose d'une équipe de 95 professionnels de la réglementation à temps plein dans un vaste éventail de disciplines, dont des agents de sécurité, responsables de la conformité environnementale, ingénieurs de gisements, géologues, avocats, géophysiciens et analystes des mesures, pour n'en nommer que quelques-uns.
- En tant que chef de la direction, je relève d'un conseil à temps partiel qui, lorsqu'il est pleinement constitué, contient sept membres. Trois membres du conseil sont nommés par le gouvernement fédéral et trois par le gouvernement provincial; le président est nommé par les deux gouvernements. Comme vous le savez, Roger Grimes est le président actuel du conseil.
- C-TNLOHE relève des ministres des Ressources naturelles fédéral et de Terre-Neuve-et-Labrador puisque ces deux ministres conservent des pouvoirs et des approbations vis-à-vis de certaines décisions du conseil.
- Il existe également une relation de reddition de compte avec le ministre de Services T.-N.-L associée aux responsabilités de santé et sécurité au travail en zone extracôtière.
- La compétence de C-TNLOHE s'étend au plus loin entre 200 milles marins ou la limite extérieure du plateau continental. La zone extracôtière, telle qu'elle est définie dans les lois de mise en œuvre, couvre quelque 185 millions d'hectares.
- Il y a plus de 20 bassins sédimentaires avec des systèmes pétroliers éprouvés dans plusieurs d'entre eux.
- D'un point de vue statistique :
 - Il y a eu 478 forages de puits dans la zone extracôtière depuis 1966, dont 172 puits d'exploration;
 - Un peu moins de 1,9 milliard de barils de pétrole ont été produits lors de quatre projets de production;
 - On a acquis l'équivalent de 6,6 millions de kilomètres linéaires de données sismiques;
 - Pendant l'année civile 2018, les exploitants ont déclaré des dépenses de 3,3 milliards de dollars associées au travail dans la zone extracôtière. Depuis 1966, les dépenses totalisent 62,7 milliards de dollars.
- Comme vous le savez, il y a eu quatre déversements importants non autorisés dans notre zone extracôtière depuis avril 2018. Ce mauvais rendement de l'industrie est inacceptable et il est primordial de l'améliorer.

- Je sais que de votre point de vue, des déversements sont tout aussi préoccupants puisqu'ils risquent d'entacher la réputation des « poissons et fruits de mer sains de l'Atlantique Nord » que votre industrie forge depuis de nombreuses années.
- Je peux vous assurer que C-TNLOHE ne ménage aucun effort pour garantir un meilleur rendement à venir de l'industrie. Ce point est d'une importance particulière en raison de la hausse prévue des activités d'exploration au large à court terme.
- Au cours des deux derniers jours, C-TNLOHE a été l'hôte d'un premier forum de prévention et d'intervention en cas de déversement très productif, auquel Derek a assisté. Le forum a donné l'occasion aux chargés de la réglementation, aux gouvernements et à l'industrie de la pêche d'entreprendre un examen collectif des leçons tirées des déversements récents.
- Nous souhaitons en faire un événement annuel pour nous assurer de tenir compte des leçons tirées et des pratiques exemplaires, ainsi que veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour ainsi mener à des améliorations continues en prévention et intervention en cas de déversement.
- L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et les exploitants de l'industrie collaborent pleinement avec l'exigence de C-TNLOHE stipulant que l'industrie doit créer, en tant que priorité absolue, un plan d'action visant à améliorer, pour l'ensemble des bassins, le rendement en matière d'environnement et de sécurité.
- Bien que j'aie confiance en la solidité actuelle de la nature de notre processus réglementaire associée à la prévention des déversements, on peut toujours faire mieux.
- À la suite de la violente tempête de novembre 2018, nous avons travaillé avec les exploitants pour déterminer et partager les leçons tirées et les possibilités d'amélioration, qu'on a également partagées en juin dernier avec nos homologues de la réglementation lors du forum international des chargés de la réglementation. J'ai confiance que les exploitants ont maintenant un ensemble beaucoup plus solide et clair de protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques qui procurent de meilleures mesures d'atténuation visant à réduire et gérer les risques avant, pendant et après les tempêtes violentes.
- C-TNLOHE continue ses efforts de soutien des gouvernements et de préparation de la modernisation réglementaire sous forme de réglementation fondée sur le rendement accrue. Ainsi, nous favorisons l'innovation au sein de l'industrie, y compris dans les domaines de la prévention et l'intervention en cas de déversement et nous encouragerons l'amélioration de la sécurité, la protection de l'environnement et l'adoption de la technologie.
- Nous explorons des façons de renforcer notre approche axée sur les risques envers les vérifications et les inspections pour assurer une approche complète et efficace qui tire le meilleur parti de nos

ressources accessibles à l'échelle des ministères et organismes pertinents, en plus de veiller à ce que nous ciblions les risques au degré le plus élevé possible.

- Nous avons embauché de nouveaux membres du personnel en évaluation des risques, sécurité et environnement, avec le soutien très apprécié et nécessaire des gouvernements.
- Nous continuons de peaufiner les rôles de notre délégué à la sécurité et notre délégué à la conservation dans l'optique de les axer davantage sur les risques au large et de réduire leurs tâches de bureau quotidiennes.
- Nous nous penchons sur l'utilisation d'une nouvelle technologie numérique pour améliorer le signalement et le suivi des incidents, avec un potentiel de meilleure détermination proactive des facteurs de risque et des tendances en matière de risques.
- C-TNLOHE continue de collaborer avec d'autres chargés de la réglementation, et d'apprendre d'eux, au Canada et à l'étranger. Nous sommes actifs au sein du forum international des chargés de la réglementation, maintenant présidé par le Canada, des chargés de la réglementation environnementale de l'industrie pétrolière extracôtière internationale et du forum des autorités extracôtières de la mer du Nord, qui visent tous à améliorer le rendement en matière de sécurité ou d'environnement au sein de l'industrie mondiale de l'exploration et de la production pétrolières extracôtières.
- De plus, C-TNLOHE poursuit ses enquêtes officielles sur les quatre déversements importants depuis avril 2018, avec notre enquête sur la blessure grave avec potentiel de décès s'étant produite en septembre 2019. Les décisions concernant les mesures coercitives suivront la fin de ces enquêtes.
- À C-TNLOHE, nous collaborons étroitement avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador tandis que nous accomplissons notre mandat en matière de réglementation. Nous reconnaissons que notre rôle en tant que principal chargé de la réglementation des activités pétrolières et gazières au large s'accorde avec les enjeux gérés par les initiatives de conservation marine du MPO et du gouvernement fédéral.
- Face à cette réalité, C-TNLOHE et le MPO s'engagent de façon périodique et fréquente à s'assurer que les objectifs de nos organismes respectifs sont atteints et que les conflits sont évités. Nous travaillons également avec le MPO pour optimiser le partage des renseignements opérationnels relatifs au système de méthode de tenure de l'Office et au programme fédéral de conservation marine.
- C-TNLOHE appuie entièrement la démarche du gouvernement du Canada en matière de conservation marine. À cet égard, C-TNLOHE collabore avec le MPO pour soutenir une démarche axée sur la science et les données probantes, avec les mesures de protection de même mesure que les objectifs en matière de conservation.

- Comme vous le savez, en octobre 2017, le gouvernement du Canada a lancé un Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées. Le Comité a procédé à de vastes consultations et livré son rapport final en septembre 2018.
- Le gouvernement du Canada a émis sa réponse stratégique en avril 2019 et il s'agit de l'orientation stratégique en vertu de laquelle C-TNLOHE mène ses activités.
- Dans sa réponse stratégique, le gouvernement du Canada a peaufiné son approche de conservation marine, comme en établissant des normes pour les aires qu'il désigne en vue de protéger les parties vulnérables et importantes des océans du pays. Cette nouvelle approche permet de préciser les activités industrielles pouvant se dérouler dans diverses aires protégées. Elle établit expressément des normes de protection plus élevées vis-à-vis des aires marines protégées par rapport à d'autres mesures de conservation efficaces telles que les refuges marins.
- En particulier, l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sont maintenant interdites dans les nouvelles aires marines protégées.
- Cependant, en ce qui concerne les refuges marins et zones semblables, la politique établit que les activités industrielles telles que l'exploration pétrolière et gazière peuvent se poursuivre à condition que le ministre des Pêches et des Océans convienne que les risques envers les objectifs de conservation des aires sont évités ou atténués avec efficacité.
- Les activités pétrolières et gazières proposées continueront d'être examinées au peigne fin à l'aide d'évaluations régionales, environnementales ou des incidences et seront soumises aux dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection des poissons et leur habitat. On s'attend à ce que ces processus d'examen fournissent des moyens efficaces d'évaluer, d'éviter et d'atténuer, de manière approfondie, les répercussions en fonction des meilleures données scientifiques accessibles.
- Notre personnel participe à des structures de gouvernance du MPO pour la gestion des océans, fournit de la rétroaction sur de nouvelles initiatives de planification spatiale marine du MPO et participe à des réunions scientifiques du MPO relatives à l'*Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin*.

N° 10 – Carte des permis d'exploration au sein du processus d'EE de la LCEE 2012

- Cette carte donne une assez bonne indication de l'emplacement possible des forages exploratoires au cours des trois à quatre prochaines années.
- Tous les blocs de la carte représentent des permis d'exploration octroyés à des exploitants au moyen du processus d'appel d'offres de C-TNLOHE au cours des dernières années.

- Les permis d'exploration avec des limites vertes ont récemment été approuvés pour une évaluation environnementale fédérale, tandis que ceux en ombrage rouge sont encore dans le processus d'évaluation environnementale.
- Il convient de noter que des puits d'exploration ne seront probablement pas forés pour l'ensemble de ces permis d'exploration. Par le passé, au moins un puits d'exploration a été foré avec 78 % des permis d'exploration délivrés par C-TNLOHE.
- Les exploitants prendront des décisions vis-à-vis du nombre, du lieu et du moment des puits d'exploration dans le cadre de leur plan général d'exploration pour diverses zones qu'ils exploitent.
- Un puits d'exploration est en cours de forage dans notre zone extracôtière. ExxonMobil Canada a foré le puits d'exploration Harp L-42 le 11 septembre et le lieu est indiqué sur la carte.
- La carte montre également le lieu proposé du projet de Bay du Nord proposé par Equinor, soit le prochain grand projet d'exploitation potentiel dans notre zone extracôtière.
- Le processus d'évaluation environnementale actuel pour le forage exploratoire fait en sorte que chaque entreprise ayant reçu un permis d'exploration doit passer par un long processus d'évaluation environnementale. À l'heure actuelle, huit évaluations environnementales distinctes pour des forages exploratoires sont en cours dans notre zone extracôtière. De plus, le projet proposé d'exploitation de Bay du Nord passe par le processus d'EE.
- Dans le but d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation environnementale, les gouvernements fédéral et de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que C-TNLOHE, travaillent sur une évaluation régionale du forage exploratoire à l'est de Terre-Neuve.
- L'ombrage gris sur cette carte indique la grande zone géographique dans la portée de cette évaluation régionale.
- Le comité, mandaté de réaliser l'évaluation régionale et coprésidé par Wes Foote de notre conseil, consulte des groupes d'intervenants vis-à-vis de ses recommandations préliminaires cette semaine à St. John's et Halifax. Le rapport du comité devrait être prêt à la consultation publique en janvier.
- Une fois cette évaluation régionale effectuée, le gouvernement fédéral a indiqué son intention de formuler un règlement qui dispense les puits d'exploration à venir de devoir passer par des évaluations environnementales distinctes s'ils se trouvent dans la zone couverte par l'évaluation régionale et si le promoteur s'engage à se conformer aux conditions de la réglementation.

- Le point de départ des conditions auxquelles un promoteur doit être conforme sont les plus de 90 conditions qui figurent dans les énoncés de décision publiés récemment pour le forage exploratoire, complétées par les conditions supplémentaires découlant de l'évaluation régionale.
- En 2013, C-TNLOHE a instauré un système de méthode de tenure planifiée. Le système offre de la transparence, de la prévisibilité et de la constance sur la manière à laquelle les terres sont rendues accessibles à l'industrie aux fins d'exploration puis, possiblement, d'exploitation.
- Cette carte donne une indication des dates de clôture prévues des appels d'offres sur les parcelles cadastrales.
- Les blocs ombragés en jaune représentent les appels d'offres approuvés par le conseil et les ministres. Avant de pouvoir aller de l'avant, les blocs ombragés en mauve sont en attente de l'approbation du conseil et des ministres.
- Vers le coin inférieur droit de la carte, les blocs en jaune font partie d'un appel d'offres dans les régions de Jeanne d'Arc et du sud-est de Terre-Neuve, qui a pris fin le 6 novembre. Des candidats ont été retenus pour deux parcelles de la région de Jeanne d'Arc et une parcelle au sud-est de Terre-Neuve.
- Un appel d'offres a été approuvé pour les blocs ombragés en jaune dans la région de la méthode de tenure du sud du Labrador.
- Pour l'instant, C-TNLOHE et le gouvernement du Nunatsiavut coprésident l'actualisation d'une évaluation environnementale stratégique pour la zone extracôtière du Labrador. Une fois cette actualisation de l'EES réalisée, l'appel d'offres ira de l'avant, et c'est ce qu'on prévoit en 2021.